



Golf Club de Bourbon
île de la Réunion
ASSOCIATION SPORTIVE

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

DES COMPÉTITIONS 2025

1. Tout joueur doit être licencié(e) ffgolf de l'année en cours à la date de la compétition.
2. Chaque joueur majeur ou mineur **doit avoir répondu au questionnaire de santé** sur leur espace licencié, ou avoir remis l'attestation questionnaire de santé à leur club avant la clôture des inscriptions (En cas de réponse(s) positive(s), fournir un certificat médical de moins de 6 mois). Les licenciés (majeurs ou mineurs) éligibles uniquement au questionnaire de santé demeurent libres, s'ils le souhaitent, de fournir un certificat médical.
Tout joueur n'ayant pas préalablement transmis un de ces documents ne pourra participer à la compétition.
3. **Après le tirage des départs et leur affichage, en cas de désistement, les droits d'inscription sont réputés dus** à compter de 18h00 le jeudi précédent l'épreuve (épreuve se jouant un samedi ou un dimanche), le vendredi pour une épreuve se jouant le mardi (voir tableau synthèse ci-dessous).
4. Tout joueur doit être en règle des droits de jeu antérieurs (y compris green fee) vis-à-vis du Golf de Bourbon
5. **Aucune demande d'horaire de départ précis ne sera honorée sauf pour des raisons professionnelles & scolaires, uniquement** : Le desiderata doit être exprimé avant la date & heure limite de clôture des inscriptions, par mail (association_sportive@golf-bourbon.com). Au-delà, il ne sera pas honoré (voir tableau synthèse ci-dessous).
6. Les compétiteurs doivent se présenter au starter au plus tard 10 minutes avant l'heure de départ de leur partie pour des départs en ligne. Pour un départ en shotgun, le joueur est prié de respecter l'horaire de rdv fixé par l'organisation ou se présenter au plus tard 10 minutes avant l'horaire de départ du shotgun, y compris les parties décalées de 10 minutes (départs doublés).
7. Un retard au départ, de moins de 5 minutes, de l'heure officielle, entraîne l'application de la R. 5-3, pénalité de 2 coups (ou de la perte du 1^{er} trou en Match Play). Au-delà des 5 minutes, le joueur sera disqualifié.
8. Recording : dès lors qu'un Recording est mis en place, tous les joueurs de chaque groupe doivent impérativement se présenter ensemble au Recording et ce dès la fin du dernier trou. Les joueurs non-présents seront considérés comme n'ayant pas rendu leur carte « aussitôt que possible » et donc contrevenant à la Règle de golf 3-3b (2) (disqualification).
9. En cas de circonstances exceptionnelles (maladie, accident etc.) entraînant un scratch, un joueur doit prévenir le club le plus rapidement possible et fournir un certificat médical.
10. En cas de maladie/blessure entraînant un abandon pendant la compétition, le joueur doit informer le Comité de l'épreuve ou la Commission Sportive rapidement.
11. En cas d'absence d'un joueur à la remise des prix, son lot ne lui sera pas attribué, sauf exception précisée par le Comité de l'épreuve.
12. La Commission Sportive se réserve le droit de changer les dates d'une compétition, de la supprimer, ou d'en modifier les conditions.
13. Le Code de comportement (Règle 1.2), fédéral, détaillé ci-après, est en vigueur sur toutes les épreuves organisées par la Commission Sportive de l'Association Sportive du Golf Club de Bourbon.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES COMPÉTITIONS

<u>Jour ou Tour 1</u>	<u>Jour & Heure limite</u>	<u>Jour & Heure limite</u>
COMPÉTITION	INSCRIPTION / DÉSINSCRIPTION* via AMS Golf / Albatros uniquement	DÉSISTEMENT SANS CONSÉQUENCE FINANCIÈRE*
	DESIDERATA**	ÉDITION DES DÉPARTS
Samedi	Mardi à 18h00	Jeudi à 18h00
Dimanche	Mercredi à 18h00	Jeudi à 18h00
Mardi (TAMALOU)	Vendredi à 17h00	Vendredi à 19h00
 Golf Club de Bourbon Ile de la Réunion ASSOCIATION SPORTIVE	<p>*DÉSINSCRIPTION via AMS Golf / Albatros est impossible au-delà de la date & heure limite de clôture des inscriptions = contact par mail pour se désinscrire.</p> <p>**Raison professionnelle & scolaire uniquement Le desiderata doit être exprimé avant la date & heure limite de clôture des inscriptions, par mail. Au-delà, il ne sera pas honoré.</p>	<p>*Pour tout DÉSISTEMENT indiqué au-delà de la date & heure limite d'édition des départs, l'intégralité des droits de jeu est due.</p> <p>Seul un désistement pour raison médicale et sur présentation d'un certificat médical dispense de payer les droits de jeu au-delà de la date & heure limite d'édition des départs = envoi par mail.</p>

Pour toute demande particulière ou informations : association_sportive@golf-bourbon.com

Les différents STATUTS applicables dans le logiciel de gestion des compétitions RMS 9 pour une épreuve comptant pour la gestion du WHS :

DISQUALIFIÉ = 3 cas de figure

Scratch sans avoir prévenu, ne se présente pas au départ : statut = **Disqualifié**

Erreur de règle lors du tour : statut = **Disqualifié**

Abandon sans justificatif, ne termine pas le tour, ne le signale pas à l'organisation de l'épreuve : statut = **Disqualifié**

FORFAIT = 2 cas de figure

Scratch indiqué avant le départ du premier tour : le joueur est supprimé de la « liste des inscrits ».

Scratch indiqué avant le départ du 2^{ème} tour ou plus : statut = **Forfait**

ABANDON JUSTIFIÉ

Abandon avec justificatif, se présente à l'organisation : ne termine pas le tour : statut = **Abandon Justifié**

CODE DE COMPORTEMENT (Règle 1.2)

Les infractions et pénalités encourues sont les suivantes :

(a) Négliger le parcours

Entrent dans cette catégorie, les comportements qui ne préservent pas l'intégrité du parcours.

Par exemple :

- Pénétrer dans une zone dans laquelle il est interdit de pénétrer.
- Ne pas replacer systématiquement les divots.
- Ne pas ratisser les traces de pas dans les bunkers.
- Ne pas relever les pitches.
- Ne pas replacer les équipements du parcours (piquets, panneaux, 135m...).
- Laisser tomber le drapeau sur le green sans ralentir sa chute.
- Abandonner des déchets ou des mégots de cigarette...

(b) Écart de Langage

Entrent dans cette catégorie, les manifestations verbales qui ne préservent pas le calme qui devrait habituellement régner dans une partie de golf. Les insultes et les menaces peuvent être considérées comme

des infractions graves et entraîner directement une disqualification, éventuellement suivie d'une poursuite devant la commission de discipline de la ffgolf. Une insulte envers un arbitre ou un membre du Comité peut entraîner une exclusion immédiate du parcours.

(c) Écart de Comportement

Entrent dans cette catégorie, les comportements qui n'ont pas leur place sur un parcours de golf. Par exemple :

- Ne pas respecter une interdiction de fumer.
- Gêner les autres joueurs en faisant du bruit, en téléphonant etc.
- Jeter un club. • Frapper de colère son équipement (avec un club ou avec ses pieds).
- Dégrader le sol en donnant des coups de clubs.
- Remettre violemment le drapeau dans le trou.
- Être sous l'emprise de l'alcool ou de substances illicites.

Une grave faute de comportement peut entraîner une application directe de la pénalité générale, voire de la disqualification, éventuellement suivie d'une poursuite devant la commission de discipline de la ffgolf. Les pénalités encourues liées à l'usage de substances illicites ne préjugent en rien des sanctions qui pourraient être appliquées conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la ffgolf.

Exemples d'actions d'un joueur susceptibles d'être considérées comme une grave faute de comportement :

- Briser délibérément un élément de son équipement ou de l'équipement du parcours (ex : marques de départ...).
- Causer délibérément un grave dommage à un green.
- Être en désaccord avec la préparation du parcours, et décider de sa propre initiative de déplacer des marques de départ ou des piquets de hors limites.
- Jeter un club en direction d'un autre joueur ou d'un spectateur.
- Déconcentrer délibérément d'autres joueurs pendant qu'ils jouent des coups.
- Enlever des détritres ou des obstructions amovibles pour désavantager un autre joueur après que l'autre joueur lui a demandé de les laisser en place.
- Refuser à plusieurs reprises de relever une balle au repos lorsqu'elle gêne un autre joueur en stroke play.
- Délibérément ne pas jouer conformément aux Règles et, ce faisant, potentiellement gagner un avantage significatif, malgré le fait d'encourir une pénalité pour une infraction à la Règle concernée.
- Commettre une agression physique.

Pénalités pour infraction au Code de comportement (Sections a, b, c) :

1ère infraction : avertissement

2e infraction : 1 coup de pénalité

3e infraction : pénalité générale supplémentaire

4e infraction : disqualification

Grave faute de comportement : pénalité générale ou disqualification

En dehors de l'avertissement, l'application des pénalités précédentes relève du Comité. Lors d'une compétition comportant plusieurs tours, une pénalité encourue durant un tour sera conservée durant toute la durée de la compétition. Les pénalités pour infractions au code de comportement seront cumulées. En cas d'infraction constatée entre deux trous, la pénalité s'applique au trou juste terminé. Le joueur est responsable du comportement de son cadet.

(d) Code vestimentaire

Il est attendu des joueurs et joueuses qu'ils respectent le code vestimentaire du club d'accueil de la compétition et à défaut le code vestimentaire fédéral. Pour les interclubs, il est souhaitable que les équipiers portent la tenue de leur club. La réglementation en matière de logos et inscriptions publicitaires qui figure dans les Règles et Décisions du Statut d'Amateur, doit être respectée. En cas d'écart manifeste avec le code vestimentaire, le joueur ou la joueuse pourra être invité à quitter le parcours.

Commission Sportive de l'AS GCB

Le 27 décembre 2024